Syndicat National Unitaire
Instituteurs
Professeurs des écoles
P.E.G.C.

Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp 93

SNU*ipp*

Mars 2010 - n°572
ISSN : 1250-3509
BULLETIN DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DE SEINE-SAINT-DENIS DU SNU.IPP

Mobilisation pour l'avenir

Tous en grève Vendredi 12 mars 2010 !

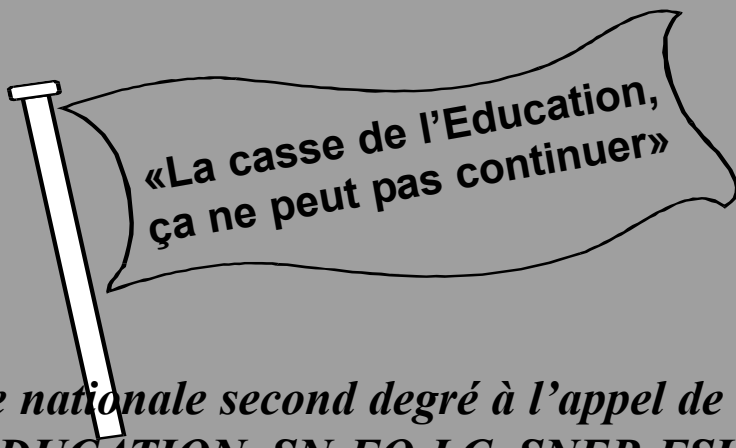

avec l'intersyndicale nationale second degré à l'appel de SNCL-FAEN, SUD-EDUCATION, SN-FO-LC, SNEP-FSU CGT Educ'action, SNES-FSU et SNALC- CSEN

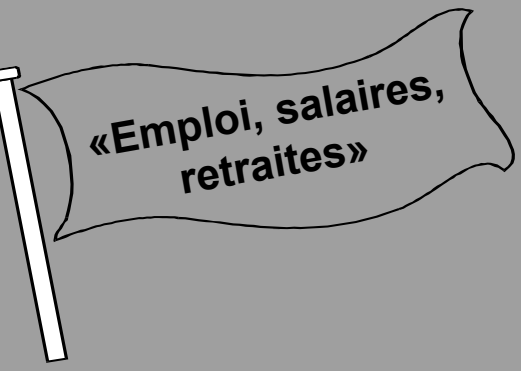

Tous en grève Mardi 23 mars 2010 !

avec la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA

Consultation départementale *(p.11)*

à l'initiative du SNU.ipp/FSU 93
Comment développer l'action entre le 12 et le 23 mars et après ?
Débattez, proposez, faites connaître votre avis

A l'intérieur une affiche pour la porte de l'école.

Pour chaque journée de grève

Grève du.....

Modèle de lettre à faire parvenir à votre IEN

le..... avant minuit

Nom.....

Prénom.....

Affectation.....

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La politique gouvernementale en matière de services publics et en particulier de service public d'éducation ne correspond aux attentes ni de la population ni des enseignants.

La révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour but de réduire le nombres de postes de fonctionnaires, d'instaurer la mobilité, la flexibilité et la précarité en changeant le statut.

Les 16000 postes en moins annoncés pour le budget 2010 confirment notre analyse des réformes en cours. **Quels que soient les sujets concernés l'objectif est le même : réduction de la dépense de l'Etat et marchandisation des services publics.**

Avec le SNUipp-FSU 93 et les organisations syndicales qui appellent à la grève le ....., les enseignants revendiquent :

- le recrutement immédiat de remplaçants sur la liste complémentaire du concours de professeur des écoles, et la création de 450 postes de remplaçants en Seine Saint-Denis,
- l'annulation de la sédentarisation des postes E,
- la création massive de postes dans l'Education nationale,
- l'abrogation de la loi sur le SMA,
- l'abandon de la réforme de la formation des enseignants,
- l'abrogation de la loi de mobilité et des décrets du 11 février.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la Constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Tout en ayant connaissance de la décision prise par une majorité de maires de ce département (26 sur 40) de ne pas organiser le SMA, mais placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le .....

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Signature :

Le

Modèle de lettre d'intention de grève

Dans la période qui s'ouvre nous allons nous trouver en situation de faire de nombreuses actions.

En cas de grève, la loi sur le service minimum d'accueil nous oblige à envoyer à l'IEN notre intention de faire grève au moins 48 h avant. Par exemple :

1) Pour le vendredi 12 mars, votre lettre devra parvenir à l'IEN au plus tard le mardi 9 mars à minuit (vous pouvez prendre votre décision dans la journée du mardi et faire parvenir votre lettre en fin de journée).

2) Pour le mardi 23 mars, votre lettre devra parvenir à l'IEN avant le samedi 20 mars à minuit.

Utilisez ce modèle de lettre autant de fois que nécessaire dans le cadre des journées d'actions qui se décideront dans la période.

Directeur de la publication : F.COCHAIN - N° C.P. : 0610 S 07500 - Prix du N° : 1,50 € - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93
Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr
http://www.snuipp.fr/93. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.

Suppressions de postes, «réformes» régressives, emploi, salaires, retraites… C'est l'avenir que nous préparons en nous mobilisant maintenant !

Toutes les informations sur le site du SNU.ipp/FSU 93

Les enseignants des écoles de Seine Saint Denis se sont fortement mobilisés depuis le début de l'année scolaire pour exiger l'ouverture de la liste complémentaire pour obtenir des moyens de remplacement. De très nombreux rassemblements se sont tenus devant l'I.A , devant les bureaux des IEN, au ministère. Nous avons organisé une manifestation départementale unitaire au ministère le mercredi 20 janvier, participé à la manifestation nationale le samedi 30 janvier 2010, fait grève le 24 novembre 2009 et le 21 janvier 2010.

Le gouvernement est resté sourd à nos revendications.

La crise du remplacement des maîtres a été exacerbée cette année par le refus ministériel de recruter des enseignants sur la liste complémentaire. Dans chaque commune ce sont des centaines de journées non-remplacées pour les élèves depuis le début de l'année scolaire. L'embauche, pour des périodes d'une semaine, d'étudiants inscrits au concours de recrutement en lieu et place de fonctionnaires stagiaires est vécue comme une véritable provocation. Nous sommes solidaires de ces personnels précaires et allons tout faire pour qu'ils obtiennent une vraie formation. **Nous rappelons avec détermination qu' «enseigner, c'est un métier, et un métier ça s'apprend !». C'est pour cette raison que nous demandons le retrait des décrets sur la formation des maîtres et l'ouverture de véritables négociations sur cette question.**

La question reste posée du développement de l'action en mars avril 2010.

Le SNUipp FSU 93 a décidé d'appeler à la grève le vendredi 12 mars avec l'intersyndicale nationale « éducation » du second degré, ainsi que le mardi 23 mars avec les confédérations, pour l'emploi, les salaires, les retraites et les services publics. Le développement de l'action en mars-avril 2010 a été évoqué dans de nombreuses assemblées générales de grève le jeudi 18 février. **Afin de construire une réponse élaborée collectivement le SNUipp FSU 93 soumet des pistes de réflexion dans le présent journal. Débattez-en, faites connaître votre avis.**

Assumons ensemble notre responsabilité pour l'avenir du service public d'éducation !

Pour le SNUipp FSU 93, le secrétaire général
François Cochain

Sommaire :

p.1 : Mobilisation pour l'avenir.
p.2 : Pour chaque journée de grève.
p. 3 : Edito.
p.4 : Grève du 12 mars et 23 mars 2010.
p.5 : Lettre aux parents.
p6 et 7 : Affiche.
p.8 : Assez de bricolages. Etudiants stagiaires.
p.9 et 10 : Mouvement 2010.
p.11 : Consultation départementale.
p.12 : Bulletin d'adhésion.

Grève du 12 mars
MANIFESTATION
14 H

Départ : Luxembourg
Saint Michel/Montparnasse/Bd Raspail
Arrivée : Rue de Grenelle

Le SNUipp FSU 93, compte tenu de la convergence des revendications et de la nécessité d'amplifier l'action, qui en Seine Saint Denis, met ensemble les personnels en mouvement, a décidé de se joindre à l'appel de l'intersyndicale nationale second degré réunissant les organisations suivantes : SNCL-FAEN, SUD-EDUCATION, SN-FO-LC, SNEP-FSU, CGT Educ'action, SNES-FSU et SNALC- CSEN.

L'Intersyndicale apporte son total soutien aux mobilisations et mouvements en cours et notamment à ceux engagés dans la région parisienne. Elle rappelle que plusieurs syndicats ont déposé des préavis de grève couvrant le mois de février garantissant l'action des collègues. Elle appelle les personnels à se mobiliser dès la rentrée des différentes académies pour poursuivre et amplifier les actions en cours.

L'intersyndicale, avec une détermination toujours plus forte, réaffirme son opposition entière à la réforme des lycées, à la réforme de la voie professionnelle qui aggravent encore les conditions d'enseignement, et à celle du statut régissant les établissements (EPLE), à la politique budgétaire qui dégrade toujours plus les conditions de travail et d'étude et réduit l'offre de formation.

L'intersyndicale dénonce les conditions scandaleuses de l'accueil et de la formation, annoncées pour la rentrée 2010, des professeurs stagiaires dans les établissements. Désorganisant les services, menaçant de bloquer le mouvement des mutations, plaçant les stagiaires dans une situation professionnelle intenable et inadmissible, elle affectera la scolarité de nombreux élèves.

L'intersyndicale demande avec insistance au Ministre le retrait de réformes, dictées en grande partie par la recherche frénétique d'économies budgétaires, conduisant à la suppression massive d'emplois indispensables au service de l'Ecole de la République.

L'intersyndicale appelle à une journée de grève nationale et de manifestations le vendredi 12 mars.

Elle reste en contact très étroit, et se réunira à l'issue de cette journée.

Le 17 février 2010

Grève du 23 mars

Communiqué Commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'Etat à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation inter-professionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Le 15 Février 2010

Aux parents de nos élèves

Nous serons dans l'action dans la période qui s'ouvre,
avec des journées où nous serons en grève, d'autres où nous manifesterons.
C'est l'avenir du service public d'éducation et de vos enfants qui est en jeu !
Rejoignez nous pour exiger ensemble une école
au service de la réussite de tous les enfants !

• Suppressions de postes :

Le ministre prévoit la **suppression de 16.000 postes** pour la rentrée 2010 dans l'Education Nationale. Cela fera 40.700 postes supprimés depuis 2008 ! Parmi ces postes figurent des enseignants spécialisés pour aider les élèves en difficulté (RASED). **En Seine-Saint-Denis nous avons perdu 60 postes spécialisés** !

Pour la rentrée 2010, la première conséquence visible en Seine Saint Denis, c'est l'attribution de seulement 100 postes pour scolariser 2950 élèves de plus. Comme les écoles sont déjà bien pleines, nous nous demandons déjà comment cela sera possible.

• Manque de remplaçants :

Le ministère a refusé de recruter des fonctionnaires stagiaires sur la liste complémentaire comme il l'a toujours fait jusqu'à maintenant. Résultat, des milliers de journées de classe non –remplacées, des étudiants inscrits aux concours pour devenir profs envoyés dans les classes sans formation, et des enseignants privés de stage de formation continue par manque de remplaçants.

• Non scolarisation des enfants de 2-3 ans :

Le taux de scolarisation des enfants de 2-3 ans régresse d'année en année. Il est inférieur à 5% actuellement pour la Seine-Saint-Denis.

• Une réforme de la formation des enseignants inadmissible :

L'actuel projet de formation supprime plus de la moitié du temps de formation théorique des futurs enseignants par rapport au dispositif actuel. Les enseignants stagiaires seront directement responsables d'une classe. Des étudiants inscrits au concours vont se voir proposer, sans réelle formation, des stages en responsabilité dans les écoles.

Cette organisation va à l'encontre du bon fonctionnement des écoles et de la réussite des élèves.

Enseigner est un métier qui s'apprend !

Pour assurer pleinement l'ensemble des missions
de l'école primaire
nous avons besoin de la création de 2650 postes
dans notre département,
dont 450 postes de remplaçants.

Nous exigeons le retrait des décrets de la réforme de la formation
des maîtres et l'ouverture de négociations pour obtenir
une véritable formation professionnelle.

Edité à l'initiative du SNU.ipp 93/FSU

SNU.ipp/FSU 93

MARS AVRIL ... 2010 : Suppressions de postes, «réformes»..., école publique en danger !

Parents, enseignants, mobilisons-nous

Rased : Irremplaçables !

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

La mobilisation autour de la défense des RASED a contraint le ministère à annoncer le maintien de 1500 postes sur 3000 fermetures initialement prévues et à revenir sur sa volonté de suppression des RASED.

L'aide personnalisée ne peut pas remplacer les RASED.

Création de postes de RASED pour répondre aux besoins et permettre la réussite de tous nos élèves.

Remplacement des maîtres absents

Depuis la rentrée, plus de 2000 journées de classe n'ont pu être assurées, des milliers d'élèves n'ont pas eu classe faute de remplaçants.

Ouverture immédiate du recrutement sur la liste complémentaire au concours de professeurs des écoles
Création de 450 postes de remplaçants dans le 1er degré en Seine Saint Denis

Tous ensemble pour l'école

Loi mobilité des fonctionnaires

Le statut des fonctionnaires leur permet de résister aux pressions (politiques, financières, religieuses …) et de rester au service de l'intérêt général.

Des services publics égalitaires, pour tous et sur tout le territoire, seraient-ils possibles sans les fonctionnaires ?

Retrait de la loi «mobilité» du 3/08/2009 et de ses décrets d'application.

Disparition de la formation professionnelle des enseignants !

Dès la rentrée 2010, les nouveaux enseignants seront nommés à plein temps dans les écoles sans formation.

Retrait des décrets sur la formation des maîtres

de la réussite de tous

RGPP : c'est la «Révision Générale des Politiques Publiques» …

et c'est le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Voulons-nous des écoles sans enseignants, des hôpitaux sans infirmières, des musées et des bibliothèques, l'ensemble des services publics sans les personnels nécessaires ?

Non aux suppressions de postes, Développement des Services Publics !

L'école maternelle

L'école maternelle française est menacée alors qu'elle est reconnue dans le monde entier comme un vrai lieu d'éducation et d'apprentissages. La scolarisation des moins de 3 ans continue de baisser nationalement, et disparaît en Seine Saint Denis.

Promotion et développement de l'école maternelle

Budget 2010 : Plus d'élèves, moins d'enseignants

A la rentrée 2010, 100 créations de postes d'enseignants dans le 93 pour 2900 nouveaux élèves !
Ce qui fait 29 élèves par classe…
La moyenne d'élèves par classe augmente depuis 3 ans.

Pour la Seine Saint Denis, création de 2650 postes dans le 1er degré pour assurer l'ensemble des missions de l'école (dont 450 pour le remplacement)

FSU

Remplacement des stages de formation continue et des maîtres absents par des étudiants inscrits au concours de P.E.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SNU.IPP

Assez de bricolages irresponsables !

Face à la pénurie de remplaçants liée aux insuffisances des recrutements et aux suppressions de postes, le ministère de l'Education nationale cherche, après l'appel aux retraités ou aux AVS ces deux dernières années, à recourir aux étudiants pour faire face aux besoins de remplacements dans les écoles du département de Seine-st-Denis.

Cette annonce montre la méconnaissance du ministre, du métier de professeur des écoles et son mépris pour le professionnalisme des enseignants. Remplacer au pied levé un enseignant dans une classe de maternelle ou de CM2 ne s'improvise pas : cela demande connaissance des niveaux, de la gestion d'une classe et professionnalisme. La réussite des élèves ne peut s'accommoder de bricolages aussi irresponsables !

D'autre part le ministre prétend cacher le manque d'enseignants en offrant aux étudiants se destinant au métier d'enseignant l'occasion de se former sur le terrain. C'est sans doute la pire des méthodes de formation : sans préparation, sans connaissance préalable de la classe, sans réflexion postérieure au stage, sans bénéficier de l'expérience de l'IUFM. C'est faire fi des conditions indispensables pour qu'un stage soit formateur.

Les stages en responsabilité, tels qu'ils sont actuellement organisés pour les PE2 par l'IUFM, font partie du dispositif de formation des enseignants, et s'inscrivent dans une progression (stage d'observation, de pratique accompagnée,...). Ils sont préparés, accompagnés, suivis par des formateurs et doivent faire l'objet de bilans, d'analyses, d'évaluations. Rien n'est pire, pour les élèves comme pour les futurs enseignants, que les situations d'échec que propose le ministre.

Le SNUipp dénonce vigoureusement cette utilisation d'étudiants comme moyen de remplacement. Il demande au ministre de faire cesser ce dispositif. Il demande la création de postes nécessaires pour répondre à ces besoins de remplacements et soutient les enseignants du département de Seine-St-Denis en grève jeudi 18 pour ces raisons.

Paris, le 17 février 2010

Et comment faire avec les étudiants qui se présentent dans les écoles ?

Aux étudiants inscrits au concours : Stages en responsabilité Solidarité avec les précaires !

Pour les étudiants concernés, ce stage représente à la fois une expérience professionnelle sur laquelle s'appuyer pendant les épreuves du concours ainsi qu'une rémunération.

Pour les enseignants déjà en fonction : ces stages sont la partie visible des régressions en cours tant au niveau de la formation qu'en matière d'évolution négative de nos statuts (entrée de la précarité). **Enseigner c'est un métier qui s'apprend.** Il est inadmissible d'envoyer des inscrits au concours dans les classes sans formation.

Avec le SNUipp nous proposons de construire des réponses pour tous !

Le SNUipp/FSU 93, à l'issue d'un long débat contradictoire a décidé de ne pas appeler à boycotter ces stages tout en soutenant les enseignants qui refuseront de laisser leur classe. En effet, nous ne pouvons pas demander aux collègues de se priver de la formation continue et aux étudiants de se priver d'un stage rémunéré.

Nous exigeons le maintien d'une année de formation professionnelle rémunérée (stagiaire) organisée par l'IUFM pour les lauréats au concours de façon à garantir une formation professionnelle de qualité aux étudiants, sans désorganiser le fonctionnement des écoles.

MOUVEMENT 2010

Le SNU.ipp vous invite tout d'abord à bien prendre connaissance de la circulaire départementale du mouvement sur le site de l'IA. 93. Nous ne pouvons en effet reproduire ou commenter tous les aspects. Vous trouverez ci-joints les nouveautés de la circulaire 2010 et les réponses aux questions les plus fréquemment posées. Pour tout problème n'hésitez pas à nous contacter.

Calendrier	
19 FEVRIER 2010	Date limite de **réception des demandes d'aménagement de postes pour raisons médicales ou sociales, ou demandes de priorité médicale ou sociale.**
8 MARS 2010	**OUVERTURE** du serveur
22 MARS 2010 minuit	**FERMETURE**
23 MARS 2010	Date limite de **réception** du **bordereau «points supplémentaires»**
2 AVRIL 2010	Date limite de **retour** de **l'accusé de réception daté et signé et du feuillet «mouvement complémentaire».**

Rappel de quelques principes de base

Tout poste est susceptible d'être vacant et peut être demandé.

Si vous devez faire valider des points supplémentaires : n'oubliez pas d'envoyer à l'IA le bordereau «points supplémentaires».

Si vous êtes à titre provisoire vous pouvez faire valoir votre souhait d'être maintenu à titre provisoire dans votre école pour le mouvement complémentaire. Condition : avoir demandé votre école en 1er voeu lors du mouvement initial.

Indemnités supprimées pour les postes fractionnés !

A partir de septembre 2010 les collègues nommés sur des postes fractionnés ne percevront plus d'ISSR. Cette mesure était prévue dès septembre 2009 mais l'Inspecteur d'Académie a accepté de ne pas changer les «règles du jeu» sans avoir prévenu les collègues.

Les ISSR pour les postes fractionnés sont remplacés par les frais de déplacement. Mais les frais de déplacement ne sont versés que lorsque les collègues sont nommés sur des postes fractionnés dans des communes qui ne sont pas limitrophes. Dans le 93, aucun collègue ne sera concerné.

En principe tous les collègues à TD sur poste fractionné, rattachés à une circonscription, vont recevoir un courrier de l'inspection pour les informer de cette suppression. Nous n'avons pas obtenu que les collègues aient une priorité car l'Inspecteur d'Académie a précisé que de nombreux postes de remplacement (BFC, ZIL, BD) étaient vacants et que ces postes ouvrent toujours droit au versement d'ISSR.

Fermeture de poste : Priorité pour les adjoints classe banale

➔ En cas de fermeture(s) de classe banale, le collègue qui quitte l'école sera :

1) un collègue volontaire qu'il faut rechercher en conseil des maîtres. S'il y a plusieurs candidats, le plus ancien dans l'école sera retenu. Les collègues concernés sont : les adjoints nommés en classe banales, le collègue nommé sur la décharge totale, le maître supplémentaire.
2) à défaut :
   - le maître affecté sur poste 1ère affectation à titre provisoire,
   - l'enseignant ayant la plus petite ancienneté à TD dans l'école. En cas de nomination à la même date, c'est la **plus petite AGS** *(nouveauté 2010)* qui sera prise en compte.

➔ **Direction :** Priorité sur une direction dans tout le département uniquement pour obtenir un poste ayant les **mêmes avantages** (quotité de décharge et bonification indiciaire). 30 points sur tout poste équivalent dans le département.

➔ **Pour les autres postes particuliers** (CLIN, …) se reporter à la circulaire du mouvement.

Stagiaires CAPA-SH

Rappel : Depuis le mouvement 2009 les collègues retenus pour partir en stage CAPA-SH, s'ils obtiennent un poste à titre provisoire dans leur option dès le mouvement initial **perdent leur poste actuel à titre définitif.**

Pour ceux qui sont en formation et déjà sur poste, s'ils souhaitent rester sur leur poste spécialisé doivent participer au mouvement en faisant un seul vœu : le poste qu'ils occupent. L'administration les maintiendra en priorité.

Incitation des personnels G et psychologues scolaires à être nommés dans le bassin 1

Les enseignants spécialisés option G et les psychologues scolaires qui auront exercé pendant 3 ans à compter de septembre 2010 dans le bassin 1 auront une bonification de 8 points pour le mouvement 2013.

Volontaires ASH

Dans sa volonté de réduire les doubles nominations, l'IA persiste, contre l'avis des élus du SNUipp 93, à ne pas procéder à

.../...

.../...

de nouvelles «double nomination» de volontaires pour l'ASH (CLIS, SEGPA, RASED E...). Cette restriction ne s'applique pas pour les postes de référent handicap et C.A.S.

Par contre, les collègues déjà en double nomination dans l'ASH cette année peuvent demander leur reconduction en participant au mouvement et en saisissant le poste qu'ils occupent en 2009/2010.

Résultats du Mouvement
par vos élus du personnel SNUipp 93

Début mai, dès le projet de mouvement connu, vous pourrez avoir accès à votre affectation officieuse et votre barème (sous réserve de modification, validation de la CAPD du 11 mai 2010) :

- en consultant librement le site du SNU.ipp 93 à l'aide du code confidentiel* SNU.ipp,
- en téléphonant à la section départementale.

Sur le site du SNU.ipp, chaque collègue pourra connaître :

- son affectation individuelle, son barème,
- le mouvement géographique avec les affectations, par école et par barème.

Par cette démarche, les élus du SNU.ipp 93 privilégient l'information du plus grand nombre dans l'équité et la transparence pour permettre à tous les collègues de vérifier leur barème et aux élus SNU.ipp d'intervenir en cas d'erreur auprès de l'administration avant la CAPD du 11 mai 2010.

Pour le suivi de votre participation au mouvement, n'oubliez pas de nous envoyer la (ou les) copie(s) des documents adressés à l'I.A. : bordereau points supplémentaires, accusé de réception, demande d'aménagement de poste, priorité...

** Le code confidentiel est inscrit sur la carte syndicale du SNU.ipp 93. Les non-syndiqués qui en feront la demande recevront un code confidentiel et un bulletin d'adhésion. Nous envoyer un simple mail en précisant nom, prénom, date de naissance et adresse. Après vérification, nous vous communiquerons votre code.*

CAPD du 15 février 2010
Départs en stages CAPA-SH

Grâce aux interventions des élus du SNUipp 93, notre département reste un des derniers à proposer des départs massifs en particulier pour les options E et G.

option A : 5 candidats : 0 départ
option B : 1 candidat : 1 départ
option C : 11 candidats : 1 départ
option D : 32 candidats : 19 départs*
option E : 15 candidats : 27 départs**
option F : 17 candidats : 6 départs***
option G : 16 candidats : 16 départs

* Les collègues qui étaient en CLIS cette année et non retenus sur la liste principale sont inscrits sur la liste complémentaire.
**Comme il n'y avait pas assez de candidats (au final 13 retenus pour 27 places), un nouvel appel à candidatures va parvenir dans les écoles de manière à ce que toutes les possibilités de départs en stage soient utilisées. Si vous êtes intéressé envoyez un courrier à l'IA à la DIMOPE et envoyez nous le double.
***Les collègues qui étaient en SEGPA cette année et non retenus sur la liste principale sont inscrits sur la liste complémentaire.

Informations pour les PE2 de Livry Gargan

Pour vous aider à choisir les postes, à mieux comprendre le fonctionnement du mouvement :

Réunions d'informations syndicales pour les PE2 le lundi 15 mars de 11 h 30 à 13 h et le vendredi 19 mars de 11 h 30 à 13 h à l'IUFM de Livry Gargan au grand amphithéâtre

Mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 mars : nous serons aussi présents dans le hall, pour répondre à vos questions.

Développement de l'action dans le 93

La mobilisation s'est développée dans les collèges et lycées du département depuis le 1er février 2010, notamment contre les dotations horaires insuffisantes, contre la réforme de la formation des maîtres, contre la réforme du lycée. Après toutes les actions menées dans le secteur de l'éducation dans notre département comme au niveau national, la grève du jeudi 18 février 2010 a démontré la convergence des revendications des enseignants des écoles élémentaires et maternelles avec celles des enseignants du second degré.

Les enseignants des écoles du 93 mobilisés :

La grève du 18 février a été bien suivie dans les écoles malgré la proximité des vacances de février : Montreuil (50%), Pantin (50%), Stains (54%), Saint Denis (40%), Aubervilliers (40%), Noisy le Grand (30 à 40%), La Courneuve (20 à 30%), Epinay (20%), Blanc Mesnil (20%), Saint Ouen (30 %), Ile Saint Denis (40 %).

Pour la poursuite de l'action, consultation ci-contre

Consultation Départementale

La période qui s'ouvre nécessite que chaque collègue participe au débat (AG, réunions publiques, consultations) pour que les décisions soient prises collectivement.

Comment poursuivre l'action ?

Dans la continuité de la mobilisation, nous devons élargir le mouvement tous ensemble, enseignants et parents. Le SNUipp 93 avec le SNES, le SNEP au niveau national et avec l'intersyndicale second degré appelle à la grève du 12 mars pour l'Education. Dans un cadre national avec la FSU, la CGT, la CFDT, Solidaires et l'UNSA nous appelons à la grève le 23 mars pour les salaires, l'emploi, les services publics et les retraites. Nous pensons qu'entre ces deux dates ou après, nous devons proposer d'autres journées d'action qui pourraient prendre les formes suivantes.

Mode d'emploi :

Dans chaque école, se réunir pour discuter des propositions ci-contre, remplir la consultation et la renvoyer par fax au 01.48.96.36.80, ou par mail après l'avoir scannée, à snu93@snuipp.fr. Réponses attendues au plus tard le jeudi 11 mars en fin d'après midi.

Le Conseil syndical extraordinaire du SNUipp FSU 93 se réunira le jeudi 11 mars en soirée pour faire le bilan des consultations et des retours d'A.G.

Le SNUipp FSU 93 fera connaître lors des AG de grève du vendredi 12 mars dans les villes, les propositions qui seront retenues au vu de la mobilisation et des consultations.

Propositions du SNUipp FSU 93 :
Débattez-en dans les écoles, les réponses à cette consultation peuvent être individuelles ou collectives

Consultation remplie individuellement : oui ☐ non ☐

Consultation remplie collectivement : oui ☐ par …..... collègues *(nombre)*

Ecole : ..... *(Nom de l'école)*

Ville…….....……

- 1 journée de grève entre le 12 et le 23 mars

  oui..... non ..... *(précisez le nombre)*

- Plusieurs journées de grèves avec la possibilité de se répartir au sein de chaque école sur ces différentes journées (avec accueil des parents pour expliquer les réformes) :

  oui..... non ..... *(précisez le nombre)*

- Grève reconductible à partir du 12 mars :

  oui..... non ..... *(précisez le nombre)*

- Manifestations locales parents enseignants un même jour dans tout le département :

  oui..... non ..... *(précisez le nombre)*

- Grève reconductible par roulement sur chaque école :

  oui..... non ..... *(précisez le nombre)*

Les actions proposées ne s'opposent pas, les résultats devront nous parvenir le plus vite possible, le mieux serait le mardi 9, et en tout cas avant le jeudi 11 mars, 17 h 30.

Le conseil syndical du SNUipp se réunira le jeudi 11 mars et prendra les décisions au regard des résultats de la consultation et de l'évolution de la mobilisation.

Le SNU.ipp 93 déposera un préavis de grève pour couvrir les personnels à partir du 12 mars 2010.

BULLETIN D'ADHESION AU SNU.IPP

ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNU.ipp 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale "Fenêtres sur cours". Je demande à la Section Départementale du SNU.ipp 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale du SNU.ipp 93.

NOM : _____ **Prénom :** _____ **Né le :** _____

NOM de naissance : _____ **Téléphone :** _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : ☐☐☐☐☐ **Ville :** _____ **e-mail :** _____

Etablissement d'exercice : **Maternelle** ☐ **Elémentaire** ☐ **RASED** ☐ **IME** ☐ **CMPP** ☐ **SEGPA** ☐ **Collège** ☐ **IUFM** ☐

NOM de l'Etablissement : _____ **Ville :** _____

Situation administrative au 1/09/2009 : Instituteur ☐ Professeur des Ecoles ☐ P.E.G.C. ☐ Retraité ☐

Temps partiel : Adjoint ☐ Directeur ☐ Remplaçant ☐ Coordonnateur ☐ IMF ☐ CPC ☐ A.I.S. ☐ Réf. Handicap ☐ Psychologue ☐

50 % ☐ **66 %** ☐ **77 %** ☐ **80 %** ☐ Disponibilité ☐ Congé parental ☐ Détaché ☐ Congé Formation ☐ PE1 ☐ PE2 ☐ Liste Complém. ☐ AE-EVS ☐

Echelon au *1/09/2009* : _____ **Montant de la cotisation :** _____ €

☐ Je joins ..... chèque(s)

ou ☐ J'opte pour le prélèvement automatique (dans ce cas, nous contacter)

Date _____ **Signature :**

La cotisation syndicale ouvre droit à déduction fiscale : 66 % de la cotisation.

MONTANT DES COTISATIONS 2009-2010

Echelon	Adjoints		Directeurs 2 à 4 classes		Directeurs 5 à 9 classes		Directeurs 10 classes et plus		Spécialisés, IMF et CLIN		Directeurs spécialisés	
	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.
11	166 €	212 €	171 €	217 €	175 €	221 €	178 €	225 €	170 €	220 €	182 €	228 €
10	151 €	197 €	156 €	202 €	160 €	207 €	164 €	210 €	156 €	206 €	167 €	213 €
9	142 €	182 €	147 €	187 €	151 €	192 €	155 €	195 €	146 €	191 €	158 €	198 €
8	135 €	171 €	140 €	176 €	145 €	180 €	148 €	184 €	140 €	179 €	151 €	187 €
7	128 €	159 €	133 €	164 €	138 €	169 €	141 €	172 €	133 €	168 €	144 €	175 €
6	125 €	150 €	130 €	155 €	135 €	160 €	138 €	163 €	130 €	159 €	141 €	166 €
5	123 €	141 €	128 €	146 €	133 €	151 €	136 €	154 €	128 €	150 €	139 €	157 €
4		134 €		139 €		143 €		146 €		142 €		150 €
3		127 €		132 €		136 €		140 €		135 €		143 €

Echelon	Professeurs des Ecoles Hors Classe				
	Adjoints	Dir. 2 à 4 cl.	Dir. 5 à 9 cl.	Dir. 10 cl. et +	Dir. spéc.
7	252 €	257 €	262 €	265 €	268 €
6	239 €	244 €	248 €	251 €	255 €
5	224 €	229 €	233 €	237 €	240 €
4	207 €	212 €	216 €	219 €	223 €

Retraités : moins de 976..... 77 €
de 976 à 1600..... 88 €
plus de 1600..... 109 €

Début de carrière : PE1..... 35 €
PE2 et Liste complém..... 111 €

Disponibilité ou congé parental : ..... 55 €

AE-EVS..... 25 €

Collègues travaillant à temps partiel : La cotisation sera proportionnelle à la fraction de service effectué.

Congé de formation : 85 % de la cotisation.

Echelon	PEGC		
	Clas. norm.	Hors clas.	Clas. excep.
11	174 €		
10	164 €		
9	155 €		
8	147 €		
7	139 €		
6	133 €	212 €	
5		197 €	252 €
4		173 €	239 €
3		164 €	224 €

POUR VOUS SYNDIQUER

Deux modes de paiement à votre choix :

➔ **Paiement par chèques :** ***chèques à l'ordre de*** **SNU.ipp 93** ***à adresser à***

SNU.IPP 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex

ou ➔ **Paiement fractionné** (nous contacter) ***sans frais supplémentaires par prélèvement automatique.***

L'attestation pour déduction fiscale sur les revenus de l'année 2010 vous sera adressée en Avril 2011.